1. Résultat fiscal

N°	Éléments	Analyse	Réintégrations	Déductions
	Résultat comptable avant impôt		**4 412 300**	
1	Vente : moitié livrée	Produit de l'exercice	—	—
1	Vente : moitié non livrée (430 000 / 2)	Produit de 2023		215 000
2	Dégrèvement de taxe professionnelle	La taxe étant déductible, son dégrèvement est imposable	—	—
3	Boni de liquidation	Revenu assimilé aux dividendes : abattement de 100 %		180 000
4	Intérêts bruts comptabilisés	Produit imposable ; retenue de 20 % imputable sur l'IS	—	—
5	Achats : 25 % non reçus (86 400 × 25 %)	Charge de 2023	21 600	
6	Avances sur marchandises	Créance, non une charge	125 000	
7	Salaire de l'associé gérant	Rémunération d'un travail effectif : déductible	—	—
8	Cotisation salariale comptabilisée en charge supplémentaire	Déjà comprise dans le salaire brut : double emploi	22 200	
9	Taxe professionnelle 2021 : principal	Charge d'un exercice antérieur	12 600	
9	Majorations de retard	Non déductibles	700	
10	Indemnité de rachat du matériel en crédit-bail	Coût d'acquisition d'une immobilisation	75 000	
11	Cartables : 20 600 / 200 = 103 DH > 100 DH TTC	Non déductibles	20 600	
12	Intérêts de l'associé : 85 000 − 1 000 000 × 3,5 %	Excédent sur le taux réglementaire	50 000	
	Totaux		**4 740 000**	**395 000**
	Résultat fiscal		**4 345 000**	

2. IS de l'exercice 2022

IS selon le barème de l'énoncé : 4 345 000 × 31 % = 1 346 950 DH.

Imputation de la retenue à la source sur les intérêts : 350 000 × 20 % = − 70 000 DH.

IS restant dû : 1 276 950 DH